

**Séance du 31 mai 2012**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; M. Etcheto à Mme Capdevielle.

**EXCUSEES** : Mmes Pibouleau-Blain, Loupien-Suarès.

**SECRETAIRE** : M. Jaussaud.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FETES TRADITIONNELLES 2012** – Conventions de partenariat avec les villes de Mont-de-Marsan et Toulouse pour des prestations de propreté urbaine.

Depuis plusieurs années, à l'occasion de manifestations festives (fêtes de Bayonne en ce qui nous concerne), la Ville de Bayonne mutualise avec les communes de Bordeaux, Dax, Tarbes et Biarritz des moyens en hommes et en matériels dans le domaine de la propreté urbaine. Une délibération du conseil municipal a été prise à cet effet le 29 mars dernier.

Il s'avère que cette année, les villes de Mont-de-Marsan et Toulouse viendront compléter ce dispositif pour aider à faire face au surplus de travail lié à ces évènements. Les services de la ville de Bayonne participeront, quant à eux, aux actions suivantes en matière de propreté :

- Mont de Marsan : fêtes de la Madeleine
- Toulouse : prêt de matériel

pour des prestations équivalentes à celles fournies par chacune des villes.

La réalisation de ces opérations fait l'objet de conventions bipartites fixant la nature des moyens échangés, les modalités précises de transfert de matériel, d'hébergement et de nourriture du personnel, les conditions d'assurance et de prise en compte des frais de fonctionnement ainsi que la participation en retour de la ville de Bayonne.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat, d'une part avec la Ville de Mont-de-Marsan et d'autre part avec la Ville de Toulouse.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.